

## Arrondissement Le Sud-Ouest

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Division de l'urbanisme

815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage

Montréal (Québec) H4C 2K4

## Note

**Destinataire :** Office de consultation publique de Montréal

**Expéditeur :** Olivier Carignan de Carufel  
Conseiller en aménagement

**Date :** Le 7 février 2012

**Objet :** Réponse à la question suivante : Donner un exemple d'une propriété située dans le quartier de Pointe-Saint-Charles d'une valeur équivalente à la compensation financière offerte par le promoteur du projet Le Nordelec.

---

D'entrée de jeu, il est important d'apporter une précision. Le montant de la contribution financière offerte par le promoteur ne permet pas l'acquisition d'une propriété dans le quartier de Pointe-Saint-Charles. En fait, il s'agit de la combinaison entre la contribution du promoteur et la subvention offerte par le programme AccèsLogis pour l'acquisition d'une propriété. Généralement, pour un projet destiné aux familles, le prix maximum que les organismes communautaires reçoivent par ce programme est de l'ordre 12 000 \$ par logement.

Lors de la négociation avec le promoteur, la valeur marchande établie a été de 24 500 \$ par logement. Par conséquent, la contribution du propriétaire a été établie à 12 500 \$ par logement.

Le terrain portant le numéro de lot 4 728 810 situé sur la rue Ryde dans le quartier de Pointe-Saint-Charles est un exemple d'une propriété qui respecte cette valeur. Selon le Registre foncier du Québec, cette propriété a été achetée le 21 juin 2011 pour un montant de 120 000 \$. Ce terrain va permettre la construction d'un bâtiment de 6 logements. Par conséquent, la valeur de ce terrain a été évaluée à 20 000 \$ par logement.